



Decouvert bancaire réclamé par huissier de justice

Par **inouk43**, le **05/08/2016** à **09:13**

bonjour comme demandé j'ouvre une nouvelle discussion : voilà exactement ce que dit la lettre : nous sommes chargés des intérêts du client référencé ci-dessus (banque massif central compte découvert) pour procéder au recouvrement des sommes suivantes (902.59). A défaut d'un règlement du solde sous QUATRE JOURS vous obligerez notre client à envisager des poursuites judiciaires. Veuillez prendre contact de toute urgence avec notre étude afin d'éviter une intervention qui pourrait être coûteuse pour vous. Pas de citation d'article ni rien d'autre c'est un cabinet d'huissiers ud Mans. S'ils m'appellent puis je leur citer l'article que vous m'avez envoyé tout en leur précisant que je fais leur envoyer un courrier ou est-ce que j'envoie le courrier directement?

Par **chaber**, le **05/08/2016** à **09:50**

bonjour, [citation] Pas de citation d'article ni rien d'autre c'est un cabinet d'huissiers ud Mans. [/citation] Vu que vous demeurez en Haute-Loire, l'huissier hors de son département n'a aucun pouvoir sauf celui d'intimider comme une officine de recouvrement

Par **inouk43**, le **06/08/2016** à **07:38**

merci beaucoup pour toutes vos réponses